Nations Unies A/70/PV.90



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

90° séance plénière Vendredi 1^{er} avril 2016, à 10 heures New York

Président: M. Lykketoft.....(Danemark)

En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée va examiner aujourd'hui un rapport de la Cinquième Commission présenté au titre du point 114 a), intitulé « Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires », publié sous la cote A/70/539/Add.1.

Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission, elle devra reprendre l'examen du point 114 a) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 114 a) de l'ordre du jour et procéder immédiatement à leur examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/539/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): Au paragraphe 3 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M^{me} Carmel Power (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 16 mai 2016 et se terminant le 31 décembre 2016.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M^{me} Carmel Power membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 16 mai 2016 et se terminant le 31 décembre 2016?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 114 a) de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 131, 132, 134, 139, 140 et 146 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Gert Auväärt, de l'Estonie, de présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

16-09155(F)









A/70/PV.90 01/04/2016

M. Auväärt (Estonie), Rapporteur de la Cinquième Commission (parle en anglais) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Commission des questions administratives et budgétaires contenant des recommandations sur des questions qui ont examinées durant la première partie de la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

La Cinquième Commission s'est réunie du 29 février au 24 mars et a tenu neuf séances plénières, ainsi que de nombreuses séries de consultations et de consultations officieuses. Étant donné le programme chargé de la Commission, il a été particulièrement satisfaisant qu'elle ait pu achever ses travaux dans les délais.

Au titre du point 131 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/70/624/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter un projet de résolution portant sur les rapports Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève et sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat, que la Commission a adopté dans le mettre aux voix.

Au titre du point 139 de l'ordre du jour, intitulé « Gestion des ressources humaines », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/800, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution portant sur les modifications à apporter au Règlement et au Statut du personnel, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 140 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/801, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 146 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/634/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution portant sur la construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé

à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au titre du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/70/648/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix. Le projet de résolution porte sur le renforcement de la gestion des biens; la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation; la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; les prévisions révisées concernant le budgetprogramme de l'exercice biennal 2016-2017 relatives au Mécanisme de surveillance des Nations Unies; les missions politiques spéciales; et l'examen stratégique des biens immobiliers.

Au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/70/649/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le progrès de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Au paragraphe 9 du même rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieur », que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

Je remercie les délégations de la coopération et de la souplesse dont ils ont fait montre durant les négociations qui ont eu lieu au sein de la Cinquième Commission, et je les assure que les mesures prises aux 27^e, 31^e et 32^e séances officielles de la Commission sont consignées dans les rapports dont l'Assemblée générale est saisie. Je saisis cette occasion pour remercier le Président de la Cinquième Commission, mes collègues du Bureau et tous les coordinateurs pour le travail accompli. Enfin et surtout, je remercie le personnel du secrétariat de la Cinquième Commission de leur dévouement et tous les traducteurs et interprètes de leur concours.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission.

2/6 16-09155

01/04/2016 A/70/PV.90

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Jerappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que, pour prendre vos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission à moins d'avoir été avisés autrement à l'avance. Ce qui signifie que lorsque des votes enregistrés ou séparés ont eu lieu, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrons adopter sans vote les recommandations que la Cinquième Commission a adoptées sans vote.

Point 131 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/624/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/238 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 131 de l'ordre du jour.

Point 132 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/649/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport, ainsi que d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 9 du même rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution et le projet de décision, l'un après l'autre.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/255).

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieur ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 70/553 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 132 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

16-09155 **3/6**

A/70/PV.90 01/04/2016

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/648/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/248 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Awad (République arabe syrienne) (parle en arabe): Nous avons déjà exposé notre position ferme sur le texte contenu dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/272) sur le Mécanisme de surveillance des Nations Unies, et nous avons souligné notre volonté de fournir une aide humanitaire à toutes les personnes touchées, sans discrimination, et de coopérer avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de l'Organisation sur la base du respect des principes directeurs de la fourniture de l'aide humanitaire, conformément aux dispositions de la résolution 46/182, à commencer par le respect de la souveraineté nationale et du rôle qui incombe au pays touché de contrôler la distribution de l'aide humanitaire sur son territoire, ainsi que des principes de neutralité, d'intégrité et de non-politisation.

Nous soulignons qu'il importe que la livraison de l'aide humanitaire se fasse à partir du territoire de la République arabe syrienne, sachant que nous avons déjà informé le Coordonnateur résident du nouveau mécanisme mis en place pour faciliter l'accès des convois d'aide humanitaire. Nous réaffirmons également nos réserves au sujet de certains points du rapport pertinent du Secrétaire général, en particulier s'agissant de l'inexactitude des chiffres qu'il contient et du manque de coopération positive du Mécanisme avec le Gouvernement syrien. De même, le Mécanisme de

surveillance n'est doté d'aucun mandat lui permettant de distribuer l'aide humanitaire dans des zones instables sur le territoire de mon pays. C'est du ressort du Coordonnateur résident, qui doit agir en coopération avec le Gouvernement syrien. Nous avons exposé notre position sur la question dans les lettres et déclarations adressées au Secrétariat au sujet de la question humanitaire.

Ma délégation s'est jointe au consensus dégagé au sujet de l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée de la résolution 70/248 B, intitulée « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ». Néanmoins, pour les raisons que je viens de rappeler, nous tenons à faire part de nos réserves au sujet de la section IV de la résolution, intitulée « Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance des Nations Unies ».

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/800)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/256).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

Point 140 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/801)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution

4/6 16-09155

01/04/2016 A/70/PV.90

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/257).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 140 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour (suite)

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapport de la Cinquième Commission (A/70/634/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblé va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/258).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier S. E. M. Durga Prasad Bhattaria, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission, les membres du Bureau, la Secrétaire de la Commission et tous les représentants pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie à la présente séance.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/70/L.42)

Les membres se rappelleront que l'Assemblée a examiné le point 15 de l'ordre du jour à ses 75° et 82° séances plénières, le 14 et le 23 décembre 2015, respectivement, et adopté la résolution 70/1100 au titre de cette question. Les membres se rappelleront aussi que l'Assemblée a examiné, dans le cadre d'un débat conjoint, les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour à sa 52° séance plénière, le 13 novembre 2015. Les membres se rappelleront aussi que, au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la décision 70/539 à sa 81° séance plénière, le 22 décembre 2015.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.42.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance plénière pour présenter le projet de résolution A/70/L.42, qui proclame la décennie 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

L'an dernier, le monde s'est engagé à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable – c'est l'objectif 2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). La tâche qui nous attend n'est pas facile. Selon les données disponibles, près de 800 millions de personnes souffrent encore de sous-alimentation chronique, 159 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'hypotrophie nutritionnelle, environ 50 millions d'enfants de moins de 5 ans sont émaciés, plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en oligoéléments et le nombre de personnes affectées par l'obésité croît rapidement dans toutes les régions.

Aujourd'hui, nous sommes encore témoins de scènes de privation brutale de nourriture dans les zones touchées par des conflits, ainsi de la famine chronique dont souffre au quotidien en silence des populations pauvres dans des zones sans conflit. Cette réalité est d'autant plus inacceptable que nous savons que la planète produit suffisamment de vivres pour nourrir toute l'humanité. De toute évidence, on ne fait pas assez pour assurer le droit à l'alimentation. C'est la

16-09155 5/6

A/70/PV.90 01/04/2016

raison d'être du projet de résolution A/70/L.42, et c'est pourquoi il jouit d'un si vaste appui de la part des États Membres, notamment d'un grand nombre de parrains de diverses régions.

Comme l'exige la Déclaration de Rome sur la nutrition, nous disposons maintenant au sein de l'ONU d'un cadre d'action pour créer une synergie entre toutes les initiatives visant à mettre fin à la faim et à la malnutrition, appeler l'attention sur le problème et impliquer tout le monde dans la recherche de solutions. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) assureront la coordination de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Mais la Décennie ne doit pas être considérée uniquement comme un processus des Nations Unies. Pour veiller à ce que tout le monde puisse jouir de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition, l'action menée doit associer les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les médias. Il faut un engagement collectif en faveur de cette prochaine entreprise.

Il est temps de s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition, qui sont, dans une large mesure, une conséquence de la pauvreté et des inégalités. Il faut investir dans de petits producteurs de denrées alimentaires pour réduire la distorsions des échanges, mettre en place des systèmes alimentaires viables, adopter des modes de consommation et de production viables, et réduire les pertes et le gaspillage de nourriture.

Le Brésil a la ferme volonté de contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tant au plan national qu'au moyen de la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ces dernières années, mon pays a beaucoup accompli pour accroître l'accès aux revenus et à la nourriture, ainsi que pour lutter contre l'extrême pauvreté. Le droit à une bonne alimentation a été affirmé comme un droit constitutionnel en 2010, et nous sommes fiers de ne plus figurer sur la carte de la faim établie

par la FAO. Ce succès est le résultat d'un investissement systématique dans les transferts monétaires, de l'achat des produits alimentaires par le secteur privé et de la mobilisation sociale, et il doit être suivi avec une attention constante afin qu'il soit maintenu et renforcé.

Nous comptons contribuer à la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en partageant des informations sur nos politiques nationales et en tirant parti des expériences d'autres pays. Un éminent homme d'État et intellectuel brésilien, Josué de Castro, a dit que la faim et la guerre n'obéissent à aucune loi naturelle; elles sont en réalité le fait de l'homme. La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition vise à sensibiliser et à recueillir l'appui politique à la lutte contre la faim à tous les niveaux. Je remercie les États Membres qui ont participé aux négociations relatives à ce projet de résolution, ainsi que la FAO et l'OMS de leur soutien technique tout au long du processus.

Le Président par intérim (parle en anglais): Je remercie le représentant du Brésil. Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/70/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.42 intitulé « Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (parle en anglais): Je signale que depuis la que le projet de résolution A/70/L 42. a été déposé, outre les pays qui sont énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Cameroun, Indonésie, Malaisie, Mozambique, Myanmar, Slovénie, Thaïlande et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décidé d'adopter le projet de résolution A/70/L.42?

Le projet de résolution A/70/L.42 est adopté (résolution 70/259).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.

6/6 16-09155